

Les vibrations

 Les vibrations font mal : attention au dos !

SALARIÉ



- Je règle mon siège en fonction de mon poids,
- J'adapte ma vitesse,
- Je signale tout dysfonctionnement de mon véhicule,
- Je bois de l'eau régulièrement.



EMPLOYEUR



- Je dois évaluer les risques,
- Je privilégie l'achat des engins conformes à la réglementation sur les vibrations,
- J'entretiens régulièrement les engins : pneus, suspensions, systèmes de réglage...
- Je m'assure de la bonne préparation et de l'entretien des voies de circulation,
- Je change le siège si besoin.

